



Assemblée générale

Distr. limitée
26 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Première Commission

Points 99 bb) et 138 de l'ordre du jour

**Désarmement général et complet : problèmes
découlant de l'accumulation de stocks de munitions
classiques en surplus**

Projet de budget-programme pour 2023

Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

**Incidences sur le budget-programme du projet de décision
[A/C.1/77/L.51](#)**

**État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article
153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Mandat énoncé dans le projet de décision

1. Dans le projet de décision [A/C.1/77/L.51](#), l'Assemblée générale décide que le groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques se réunira pour une session supplémentaire de cinq jours à New York en 2023 pour achever ses travaux et prie le Secrétaire général de fournir l'appui nécessaire à la tenue de cette session supplémentaire.

II. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de décision et le projet de budget-programme pour 2023

2. Le mandat énoncé dans le projet de décision [A/C.1/77/L.51](#) signifie que des produits et des activités devront être ajoutés aux plans-programmes ci-après du projet de budget-programme pour 2023 :

- a) programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [[A/77/6 \(Sect. 2\)](#)] ;
- b) programme 24 (Communication globale) [[A/77/6 \(Sect. 28\)](#)] ;
- c) programme 25 (Services de gestion et d'appui) [[A/77/6 \(Sect. 29C\)](#)].



III. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de décision

3. Le mandat énoncé dans le projet de décision signifierait qu'en 2023 le groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions se réunirait pour une session supplémentaire de cinq jours à New York pour achever ses travaux et que le Secrétaire général fournirait l'appui nécessaire à la tenue de cette session supplémentaire.

4. Aux fins de l'exécution du mandat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait assurer des services d'interprétation dans les six langues officielles pour 10 séances devant se tenir sur cinq jours (une le matin et une l'après-midi) pour la session du groupe de travail à composition non limitée en 2023. Cela viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département en 2023. Par ailleurs, la demande formulée représenterait pour le Département des produits supplémentaires à livrer au titre de la documentation, à savoir deux documents d'avant-session (4 000 mots en tout) et deux documents de session (4 000 mots en tout) qui devraient être publiés dans les six langues en 2023.

5. Également aux fins de l'exécution du mandat, le Département de la communication globale devrait assurer des services de diffusion sur le Web pour 10 séances devant se tenir sur cinq jours (une le matin et une l'après-midi) pour la session du groupe de travail à composition non limitée en 2023.

6. Toujours aux fins de l'exécution du mandat, le Bureau de l'informatique et des communications devrait assurer le service de 10 séances en présentiel, notamment fournir la technologie et les services de configuration nécessaires pour l'interprétation et la présentation sur ordinateur portable, pendant cinq jours (une séance le matin et une l'après-midi) pour la session du groupe de travail à composition non limitée en 2023, ainsi qu'un appui Webex pour une séance (le matin ou l'après-midi) afin de permettre la participation d'intervenantes et intervenants à distance.

IV. Incidences budgétaires

7. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2023</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Autres dépenses de personnel	
Services d'interprétation	80 500
Services de documentation	26 800
Total partiel (chapitre 2)	107 300

*Ressources supplémentaires
à prévoir pour 2023*

Chapitre 28 (Communication globale)

Services contractuels

Services de diffusion des réunions sur le Web 3 000

Total partiel (chapitre 28) 3 000

**Chapitre 29C (Bureau de l'informatique
et des communications)**

Services contractuels

Services informatiques pour les réunions 8 300

Total partiel (chapitre 29C) 8 300

Total 118 600

8. Un montant supplémentaire de 16 100 dollars est également à prévoir pour 2023 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

V. Récapitulatif des ressources nécessaires

9. Les incidences budgétaires pour 2023 se chiffrent à 134 700 dollars (voir tableau 2).

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

*Ressources supplémentaires
à prévoir pour 2023*

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	107 300
Chapitre 28 (Communication globale)	3 000
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)	8 300
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	16 100
Total (contributions du personnel incluses)	134 700

VI. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2023

10. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2023 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de décision. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2023 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2023.

VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

11. L'adoption du projet de décision [A/C.1/77/L.51](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 118 600 dollars au titre des chapitres ci-après du projet de budget-programme pour 2023 :

a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (107 300 dollars) ;

b) Chapitre 28 (Communication globale) (3 000 dollars) ;

c) Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (8 300 dollars).

12. Le montant total de 118 600 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2023 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée générale.

13. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 16 100 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023.
